



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 22 mars 2024

Concerne : dépôt d'un point à l'ordre du jour du Conseil communal du 28 mars 2024

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, veuillez trouver ci-dessous un point à l'ordre du jour du Conseil communal du 28 mars 2024 :

1. Proposition d'une prime pour les indépendants de notre commune qui subissent les conséquences de l'interdiction actuelle d'activités sur la Semois à cause d'une pollution aux huiles de refroidissement.

Vous trouverez en page suivante quelques explications relatives à ce point.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,
Björn BORIE et Jean-Pierre GRAISSE

1. Proposition d'une prime pour les indépendants de notre commune qui subissent les conséquences de l'interdiction actuelle d'activités sur la Semois à cause d'une pollution aux huiles de refroidissement.

Suite à un vol de câbles d'Infrabel, 14.000 litres d'huile contaminée au PCB se sont écoulés dans le ruisseau, impactant la Semois.

Sur décision du ministre de la Pêche, la saison qui devait débiter en mars a été reportée au mois de juin. Une triste nouvelle pour les pêcheurs mais aussi pour le tourisme dans notre commune.

En dehors de la pêche, le kayak a été interdit par le Gouvernement wallon. Un arrêté a été signé en interdisant la circulation des kayaks sur la Semois et ce jusqu'à nouvel ordre. Les analyses complètes des échantillons sont toujours en cours et les résultats attendus.

Pour les professionnels du secteur, c'est la douche froide. La saison touristique commencera le 1^{er} avril (congés scolaires « Pâques » pour les Néerlandophones). De nombreuses réservations pour des séjours dans notre commune (camping, maisons de vacances, B&B) ont déjà été annulées, ce qui représente une grande perte pour les indépendants concernés.

Cette pollution provoque directement ou indirectement une perte de revenus réelle chez les indépendants concernés (loueur de kayaks, campings, chambre d'hôtes, restaurants, agriculteurs, etc).

Nous regrettons cependant le manque de communication sur le sujet de la part de la Région wallonne mais également sur le site de notre commune (où n'apparaît **aucune mention ou référence** à l'interdiction de la pêche et du kayak).

La saison arrive et les touristes et nos concitoyens ne savent même pas si la baignade dans la Semois est autorisée, de même que pour le fidèle compagnon à quatre pattes.

Ecolo Bertrix demande instamment à la commune d'informer clairement ses habitants, au moins sur son site web.

Afin de couvrir quelque peu la perte, nous proposons une prime/ compensation pour les indépendants concernés qui souffrent de cette interdiction, de la même manière que lors de la crise du Covid.

Proposition de délibération :

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 28 mars 2024, sur proposition du groupe ECOLO,

- **vu l'article L1122-24 C.D.L.D., lequel organise le dépôt des propositions étrangères à l'ordre du jour,**
- **considérant les difficultés structurelles auxquelles sont confrontés les indépendants suite pollution aux huiles de refroidissement,**
- **considérant le bien-fondé de la demande du groupe ECOLO**

par xxx oui et xxx non, invite le Collège

- **à réfléchir, si les mesures d'interdictions de navigation, de pêche et de baignade sont prolongées, aux modalités d'octroi d'une prime aux indépendants qui subissent les conséquences directes de la pollution de la Semois,**
- **à communiquer à la population, via le site et par toutes-boîtes, sur les mesures de précautions à respecter.**